Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

(Anciennement CDCEA – Commission départementale de la consommation des espaces agricoles)

Sont à désigner :

- 2 maires titulaires et 2 maires suppléants
- 1 président de d'EPCI porteur de SCoT et 1 représentant suppléant

Fréquence des réunions : 4 à 6 réunions par an

Mission (art L112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime) :

Cette commission peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole. Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme. Elle peut demander à être consultée sur tout autre projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme, à l'exception des projets de plans locaux d'urbanisme concernant des communes comprises dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale approuvé après la promulgation de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Le représentant de l'Etat dans le département charge, tous les cinq ans, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches, qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière.

<u>Désignation AMF 29</u> (pour la CDCEA en juin 2014) :

	Titulaires	Suppléants
Au titre des maires	M. Christian CALVEZ Maire de Plouvien	Mme Nadine KERSAUDY Maire de Cléden Cap Sizun
	Mme Gaëlle NICOLAS Maire de Châteaulin	M. André GUILLOU <i>Maire de Saint-Evarzec</i>
Au titre des établissements publics de coopération intercommunale porteurs de SCoT	M. Sébastien MIOSSEC Président de la C.C. du Pays de Quimperlé	M. Michel FORGET Vice-Président de la C.C. du Pays de Quimperlé

Mise à jour : 25 août 2015